

DECISION DU MAIRE

2025/083/AGD

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition de contrat présentée par la société ARPEGE portant sur la mise à disposition d'une offre de service PAYZEN, permettant le règlement des factures ou l'alimentation d'un compte-famille, consultables sur l'ESPACE CITOYENS PREMIUM ainsi que la transmission des données monétiques depuis la régie aux établissements financiers ;

Considérant l'intérêt de renouveler le contrat de service PAYZEN ;

Considérant que la proposition commerciale présentée par la société ARPEGE répond aux besoins des services de la collectivité ;

DECIDE

De signer un contrat de service avec la société ARPEGE domiciliée au 13 Rue de la Loire - CS 23619 - 44 236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE CEDEX ;

Dit que le contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée initiale d'un an avec la possibilité de le renouveler par périodes successives d'une année par reconduction tacite, sans toutefois excéder cinq ans. Il pourra toutefois être dénoncé, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la date de reconduction effective ;

Dit que le montant annuel de 1 270.66€ HT correspond à l'abonnement régie de 474.16€ HT et un forfait de 4500 transactions à 796.50€ HT ;

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget de la ville,

Dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau ;
- Comptable du centre des finances publiques de Dourdan ;
- La société ARPEGE

FAIT A BREUILLET, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ



Mme Le Maire,

Véronique MAYEUR.

Mis en ligne le 03/10/2025 à 15h58